

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 3 octobre 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 :	Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 :	Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 :	Madame Solange Tremblay;
Siège #4 :	Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 :	Monsieur Jocelyn Caron;
Siège #6 :	Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2016-10-395

Ordre du jour

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 3 octobre 2016 Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de septembre 2016;
4. Comptes à accepter – Septembre 2016;
5. Dépôt de documents :
 1. Fête au village – Remerciements;
 2. Ministère de la Famille – Démarche MADA;
 3. Opérateur en eaux usées;
 4. Dépôt au programme FEPTU;
 5. MRC de La Matapédia – Nouveau centre administratif;
 6. Opérateur en eau – Options;
 7. Camp musical du lac Matapédia – Remerciements;

8. MAMOT – Résultats sondage développement durable 2015;
 9. MRC de La Matapédia – Départ monsieur Frédéric Desjardins;
 10. Comité citoyens vigie santé – Lettre de madame Malo;
 11. TECQ 2014-2018 – Accusé réception programmation révisée;
 12. États financiers;
 13. Dépôt demande au programme RIRL;
 14. Caserne d'incendie – Aménagement extérieur;
 15. Équipe maire-DG;
 16. Lettre au MDDELCC;
 17. Mise en demeure – Monsieur Gaétan Caron;
 18. Englobe – Attestation du parachèvement des travaux de végétalisation;
6. Demande d'appui :
 1. Les Grands Amis de la Vallée
7. Invitations :
 1. Réseau de solidarité municipale du BSL;
 2. Fête des Moissons 2016;
 3. Syndicat des producteurs forestiers du Bas-St-Laurent;
 4. Écosite de La Matapédia;
 5. MRC de La Matapédia – Rencontre publique d'information;
 6. Hydro-Québec;
 7. Journée interactive sur la conciliation travail-famille;
 8. Comité de liturgie;
 9. Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia – Déjeuner-conférence;
 10. Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia – Souper des présidents;
8. Urbanisme :
 1. Règlement 2016-13 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Avis de motion;
 2. Règlement 2016-13 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Adoption du projet de règlement;
 3. Règlement 2016-14 sur les usages conditionnels– Avis de motion;
 4. Règlement 2016-14 sur les usages conditionnels – Adoption du premier projet de règlement;
 5. CPTAQ – Monsieur Robin Demers;
9. Règlement 2013-03 et 2015-05 – Paiement de facture;
 10. Fonds de roulement – Paiement de facture;
 11. Véloroute Desjardins de La Matapédia – Nomination;
 12. 34, rue Boulay – Constat d'infraction;
 13. Programme de récupération hors foyer;
 14. Règlements :
 1. Règlement 2016-15 – Ouverture des chemins d'hiver – Adoption;
 2. Règlement 2016-17 – Délégation au directeur général afin de former un comité d'évaluation des offres de services professionnels pour services exclusifs – Adoption;

3. Règlement 2016-16 – Emprunt pour l’achat d’équipements pour déneiger les trottoirs, la tonte des pelouses et les travaux d’entretien dans les parcs – Adoption;
 4. Règlement d’emprunt pour la construction de la caserne de pompier – Adoption;
 5. Emprunt pour l’achat d’une camionnette – Avis de motion;
15. Mise aux normes de l’eau potable :
 1. MRC de La Matapédia – Demande de permis d’intervention;
 2. Rencontre du 26 septembre 2016;
 3. Octroi de contrat – Étude géotechnique;
 4. SERM – Mandat;
 5. Tetra Tech QI inc. – Demande de compte-rendu;
 16. Évaluation de rendement du directeur général par le comité d’évaluation – Dépôt;
 17. Entente intermunicipale pour inspection municipale;
 18. Gestion documentaire – Demande de subvention;
 19. Journal L’Écho Sayabecois – Remboursement;
 20. Motions :
 1. Félicitations – École Ste-Marie;
 2. Félicitations – Épicerie Raymond Berger;
 3. Sympathies – Madame Micheline Pelletier, mairesse de Sainte-Anne-des-Monts;
 4. Félicitations – Concours maire et son conseil;
 5. Félicitations – Famille Georges Fournier et fils;
 21. Affaires nouvelles :
 1. AGA du Salon des Mots;
 2. Député Rémi Massé – Consultation pré budgétaire;
 3. Journées de la Culture – Motion de félicitations;
 4. AGA de la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit;
 5. Table d’Harmonisation – Sécurité sur la rue Keable;
 22. Période de questions;
 23. Prochaine réunion – Ajournement – 17 octobre 2016;
 24. Levée de la séance.

Résolution 2016-10-396

Procès-verbaux

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’adopter les procès-verbaux de septembre 2016 transmis trois jours à l’avance aux élus municipaux.

Résolution 2016-10-397

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de septembre 2016 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 31 152.67 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ALYSON DESIGN & MULTIMEDIA ENR.	450.00 \$
BELL MEDIA INC.	746.39 \$
BELZILE GHISLAIN	190.00 \$
BIO-VALLÉE	1 430.25 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	212.43 \$
CANADIEN NATIONAL	149.22 \$
9203-1004 QUÉBEC INC.	20.95 \$
CHUBB EDWARDS	724.34 \$
CLEROBEC INC.	1 777.72 \$
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE L'ESTUAIRE	123.02 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	10.00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	4.00 \$
GAGNON IMAGE	273.07 \$
GARAGE RAYMOND TURCOTTE & FILS INC.	605.37 \$
GROULE LECHASSEUR	990.13 \$
GROUPE PAGES JAUNES	147.29 \$
JEAN RAYMOND	540.00 \$
JOURNAL DU BRICK À BRACK INC.	983.04 \$
JOURNAL L'ÉCHO SAYABECOIS	25.00 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	0.00 \$
LE GROUPE TECHNICONFORT INC.	8 623.13 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	56.74 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	987.31 \$
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	149.05 \$
OUELLET JÉRÉMIE	45.00 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	60.93 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	33.00 \$
PLOMBERIE-GICLEURS PSP INC.	21.02 \$
PRAXAIR	136.76 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	479.39 \$
RACJ - QUÉBEC	174.00 \$
REAL HUOT	4 758.76 \$
RPF LTÉE	460.96 \$
SANI-MANIC	532.19 \$
SÉCURITÉ BERGER	59.15 \$
SERVICE INCENDIE DE LA MRC	100.00 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	1 266.34 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	260.45 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
MEDIA TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	658.01 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	1 279.10 \$
TROIS-PISTOLES EN CHANSONS	75.00 \$
VILLE D'AMQUI	1 320.88 \$
GRAND TOTAL	31 152.67 \$

Dépôt de documents :

- 5.1. Une lettre du Comité de la Fête au Village remercie la municipalité pour sa participation à la 14^e édition de la Fête au Village qui a eu lieu les 3 et 4 septembre dernier.
 - 5.2. Une lettre du ministère de la Famille invite la municipalité à s'inscrire à nouveau dans la démarche MADA.
 - 5.3. Un courriel du MDDELCC nous informe des derniers développements concernant la formation des opérateurs en eaux usées.
 - 5.4. Dépôt des documents relatifs à la présentation du projet de mise aux normes de l'eau potable au programme FEPTEU.
 - 5.5. Dépôt de l'analyse financière comparative nouvelle construction vs location dans un immeuble existant dans le cadre du projet de centre administratif de la MRC de La Matapédia.
 - 5.6. Un tableau présente les différentes options possibles concernant le poste de technicien en gestion des eaux à combler depuis le départ de monsieur Diagne.
 - 5.7. Une carte de remerciements nous a été acheminée pour remercier la municipalité de sa participation à l'élaboration de l'affiche d'entrée du Camp musical.
 - 5.8. Un courriel du MAMOT nous informe qu'il est possible de consulter le rapport présentant les principaux résultats du sondage portant sur les démarches de développement durable en milieu municipal réalisé en 2015.
 - 5.9. Un courriel nous informe du départ effectif le 30 septembre de monsieur Frédéric Desjardins, urbaniste à la MRC de La Matapédia.
 - 5.10. Une lettre du Comité de citoyens vigie santé matapédien a été transmis à madame Isabelle Malo demande à cette dernière de tenir une assemblée publique sur le territoire de La Matapédia afin d'informer et de préciser les mesures de compressions budgétaires.
 - 5.11. Le MAMOT accuse réception de la programmation révisée des travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018.
 - 5.12. Dépôt des états financiers de la municipalité en date d'aout 2016.
 - 5.13. Documents concernant le dépôt de la demande de subventions au programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales.
 - 5.14. Dépôt du dernier plan d'aménagement extérieur de la caserne d'incendie projetée.
 - 5.15. Compte-rendu de la formation *L'équipe maire – directeur général : une nécessité pour une administration municipale gagnante* suivie par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Danielle Marcoux, mairesse, le 20 septembre dernier.
-

- 5.16. Une lettre a été acheminée à monsieur Sylvain Leclerc afin de mettre le ministère au fait des derniers développements du projet de mise aux normes de l'eau potable suite à l'avis de conformité transmis le mois dernier.
- 5.17. Suite à divers événements survenus au cours des mois derniers, une mise en demeure a été acheminée à monsieur Gaétan Caron.
- 5.18. La firme Englobe nous a transmis l'attestation du parachèvement des travaux de végétalisation / Programme ClimatSol pour le projet de réhabilitation d'un terrain pour en faire un espace vert au 7, boul. Joubert Ouest.
-

Résolution 2016-10-398

Demande d'appui – Les Grands Amis de la Vallée

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire le don d'un montant de 50 \$ aux Grands Amis de la Vallée, organisme qui œuvre auprès des jeunes et des familles provenant des milieux défavorisés de notre région.

-
- 7.1. Les membres du conseil sont informés qu'une journée de réflexions et de formation autour des besoins émergents en réinsertion sociale et des pratiques gagnantes, à consolider ou à développer est organisée par l'organisme *Aux trois mâts* le jeudi 27 octobre 2016, de 9 h à 16 h, à l'Hôtel Rimouski. Personne n'est disponible pour participer à cette activité.
-

Résolution 2016-10-399

Invitation – Fête des Moissons 2016

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire mesdames Solange Tremblay et Marielle Roy, conseillère, ainsi que madame Claudette Turcotte, bénévole de l'année, à la Fête des Moissons 2016 visant à souligner l'apport important des Matapédiennes et Matapédiens à l'avancement de notre région. Cette activité gratuite aura lieu à la Polyvalente de Causapscal le jeudi 6 octobre 2016 à compter de 17h.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-10-400

Invitation – Syndicat des producteurs forestiers du Bas-St-Laurent

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Danielle Marcoux, mairesse, à la soirée-conférence portant sur l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cette activité aura lieu le 13 octobre prochain aux Cuisines C.D. à compter de 19 h.

Résolution 2016-10-401

Invitation – Écosite de La Matapédia

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à la rencontre pour le dépôt de l'étude des écocentres de La Matapédia qui se tiendra le 5 octobre prochain à compter de 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC de La Matapédia.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-10-402

Invitation – MRC de La Matapédia

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Marielle Roy, conseillère, ainsi que messieurs Jean-Yves Thériault et Jocelyn Caron, conseillers, à la rencontre publique d'information de la MRC de La Matapédia portant sur le projet de nouveau centre administratif qui aura lieu le jeudi 13 octobre à compter de 19 h 30 au club de golf Le Revermont.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-10-403

Invitation – Hydro-Québec

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Danielle Marcoux, mairesse, à la session d'information organisée par Hydro-Québec au cours de laquelle divers sujets d'intérêt pour les municipalités seront abordés dont le Plan stratégique 2016-2020, les priorités, les demandes de services, les pannes, etc. Cette rencontre aura lieu à Amqui le 26 octobre prochain de 9 h à 11 h 30.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-10-404

**Invitation – Carrefour de
développement social par
l'éducation populaire**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire mesdames Marielle Roy, conseillère, et Marie Élément à la journée interactive sur la conciliation famille-travail organisée par le carrefour de développement social par l'éducation populaire. Cette journée d'activité aura lieu à l'Hôtel Rimouski le 18 octobre prochain à compter de 9 h. Le cout pour cette activité est de 65 \$, incluant le diner, par participant.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-10-405

**Invitation – Comité de
liturgie de Sayabec**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Solange Tremblay, conseillère, à la célébration du lancement de l'année des organismes qui aura lieu le dimanche 16 octobre à 10 h 30 à l'église de Sayabec. Il n'y a pas de cout relié à cette invitation.

Résolution 2016-10-406

**Invitation – Chambre de
commerce de la MRC de La
Matapédia – Déjeuner-
Conférence**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Yves Thériault, conseiller, ainsi que madame Danielle Marcoux, mairesse, au déjeuner-conférence organisé par la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia le 4 octobre prochain à compter de 7 h au Sélectôtel d'Amqui. Le déjeuner est aux frais des participants.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-10-407

**Invitation – Chambre de
commerce de la MRC de La
Matapédia – Souper des
présidents**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire

madame Marielle Roy, conseillère, ainsi que messieurs Jocelyn Caron, et Jean-Yves Thériault, conseillers, au souper des présidents organisé par la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia le 1^{er} novembre prochain, à compter de 17 h 30, au centre communautaire de Sayabec. Les frais pour ce souper sont de 45 \$, taxes incluses, par participant membre de la Chambre de commerce.

Résolution 2016-10-408

**Règlement 2016-13
modifiant le plan
d'urbanisme (règlement
numéro 2005-02) – Avis de
motion**

Avis de motion est donné par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme en insérant les usages prévus dans un règlement sur les *usages conditionnels* à la liste des usages compatibles à une affectation *habitation faible densité*.

Résolution 2016-10-409

**Règlement 2016-13
modifiant le plan
d'urbanisme (règlement
numéro 2005-02) – Adoption
du projet de règlement**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sayabec (règlement numéro 2005-02) a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sayabec désire autoriser sous réserve des critères prévus dans le cadre d'un règlement sur les usages conditionnels l'implantation d'un camping dans un secteur résidentiel de faible densité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1^o d'adopter le projet de règlement numéro 2016-13 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2^o de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 7 novembre 2016 au centre communautaire situé au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19 h 30.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 3 OCTOBRE 2016

Danielle Marcoux
Mairesse

Francis Ouellet
Directeur général et secrétaire-
trésorier

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-13 MODIFIANT
LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAYABEC
(RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-02)

- Article 1** Le paragraphe d) de l'article 3.2.6 du *Plan d'urbanisme (règlement n°2005-02)* est modifié par l'insertion, après « ■ *protection contre l'incendie et activités connexes (poste d'incendie)* » de « ■ *usages autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.* ».
- Article 2** Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

DONNÉ À SAYABEC, CE 3 OCTOBRE 2016

Danielle Marcoux
Mairesse

Francis Ouellet
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Résolution 2016-10-410

Règlement 2016-14 sur les usages conditionnels – Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 2016-14 sur les usages conditionnels visant à autoriser sous certaines conditions l'usage *Camping et pique-nique* dans la zone 94 Ha.

Résolution 2016-10-411

Règlement 2016-14 sur les usages conditionnels – Adoption du premier projet de règlement

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser sous certaines conditions l'implantation d'un camping dans la zone 94 Ha;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 2016-14 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 7 novembre 2016 au centre communautaire située au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19 h 30.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 3 OCTOBRE 2016

Danielle Marcoux
Mairesse

Francis Ouellet
Directeur général et secrétaire-trésorier

Résolution 2016-10-412

**Demande à la CPTAQ –
Monsieur Robin Demers**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer la demande de monsieur Robin Demers à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant les lots numéros 4 861 568 et 5 251 949 ainsi que la partie agricole du lot 4 347 951. Monsieur Demers désire vendre les terres agricoles précédemment citées.

Résolution 2016-10-413

**Règlements 2013-03 et 2015-01 – Caserne de pompier -
Paiement de factures**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des différentes factures jointes au tableau ci-bas au cout total de 20 871.47 \$, taxes incluses, pour des travaux réalisés en vue de la construction d'une nouvelle caserne d'incendie.

Règlement 2013-03 - 2015-01 - Caserne de pompier								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
MRC de La Matapédia	15714	687.60 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	687.60 \$	687.60 \$	31-déc-15

								Honoraires du service de génie
Transport Martin Alain inc.	8039	18 980.00 \$	1 893.26 \$	949.00 \$	946.63 \$	19 926.63 \$	21 822.26 \$	21-août-16
								Démolition au 34, rue Boulay
	8015	-1 425.00 \$	-142.14 \$	-71.25 \$	-71.07 \$	-1 496.07 \$	-1 638.39 \$	1-sept-16
								Crédit pour tonnage
TOTAL		18 242.60 \$	1 751.12 \$	877.75 \$	875.56 \$	19 118.16 \$	20 871.47 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 19 118.16 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements 2013-03 et 2015-01. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ, pour un montant total de 1 753.31 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-10-414

Fonds de roulement – Paiement de facture

Proposé par monsieur madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 50885 de l'entreprise Atelier électronique enr. pour l'installation de nouvelles caisses de son au centre communautaire de Sayabec. Le montant de la facture s'élève à 1 380.34 \$, taxes incluses.

Par la même résolution, les conseillers autorisent que cette dépense soit payée à partir du fonds de roulement de la municipalité sur une période de 5 ans à partir d'octobre 2017-2018-2019-2020 et 2021 au montant de 240.55 \$ la première année et de 240 \$ par année pour les quatre années suivantes. Les taxes, au montant de 179.79 \$, seront payées à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-10-415

Véloroute Desjardins de La Matapédia

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, comme représentante de la municipalité de Sayabec au sein du conseil d'administration de la Véloroute Desjardins de La Matapédia.

Résolution 2016-10-416

34 rue Boulay – Constat d'infraction

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'annuler le constat d'infraction émis à monsieur Roberto Gattuso et portant le numéro de dossier 120-61-01-5333-162-001. Lors de l'entente avec

monsieur Gattuso pour la vente de la propriété à la municipalité, il n'avait pas été question de ce constat et comme monsieur Gattuso a été de bonne foi et à régler tous les autres dus pour cette adresse, la municipalité consent à annuler ce dernier constat.

Résolution 2016-10-417

**Programme de récupération
hors foyer**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de participer à l'achat groupé pour 8 unités de récupération 2 voies, modèle Éléphant au coût de 675 \$ / unité, plus le transport local des unités vers la municipalité, tel que décrit dans le courriel de monsieur Vincent Dufour, daté du 21 septembre 2016. Ces unités seront installées à divers endroits stratégiques de la municipalité afin de favoriser la récupération à l'extérieur des foyers. Ce projet est mis de l'avant en collaboration avec la MRC de La Matapédia et sera financé à même la réserve financière des matières résiduelles.

Résolution 2016-10-418

**Règlement 2016-15 –
Ouverture des chemins
d'hiver - Adoption**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2016-15

**CHEMINS ET ROUTES OUVERTS À LA CIRCULATION DES
VÉHICULES AUTOMOBILES DURANT L'HIVER 2016-2017.**

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 19 septembre 2016 par monsieur Jocelyn Caron, conseiller;

ATTENDU QU' il est de l'intérêt des contribuables qu'ils soient informés des chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant la saison d'hiver 2016 – 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement statué et décrété et le conseil statue et décrète les routes énumérées dans le présent règlement ouvertes à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2016-2017 :

Rues du village	12,25 km
Chemin Vaillancourt	0,40 km
Route Sayabec/St-Noël	6,68 km
Chemin Douzième rang Ouest	0,06 km
Route six (Route 132 Ouest)	0,80 km

Route Melucq	2,64 km
Chemin Deuxième Rang Est	3,87 km
Chemin Troisième Rang Est Seigneurie	3,98 km
Route Pouliot	1,49 km
	<hr/>
soit une longueur d'environ	32,17 km

Il est donc proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement 2016-15 – *Chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2016-2017* soit adopté.

Le présent règlement abroge le règlement 2015-08 dans son entier et entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2016.

Danielle Marcoux,
mairesse

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Résolution 2016-10-419

**Règlement 2016-17 –
Délégation au directeur
général afin de former un
comité d'évaluation des
offres de services
professionnels pour services
exclusifs – Adoption**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2016-17

**DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN DE FORMER
UN COMITÉ D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR SERVICES EXCLUSIFS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec a adopté une politique de gestion contractuelle le 6 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit former un comité de sélection d'au moins trois (3) membres afin de procéder à l'évaluation des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ne peuvent pas faire partie d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer l'impartialité du processus d'évaluation, l'identité des membres du comité de sélection doit demeurer confidentielle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, tel que prévu par l'article 936.0.1.1 du Code municipal, déléguer le pouvoir de former le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à l'ajournement du conseil municipal le 19 septembre 2016 à l'effet que le présent règlement serait soumis pour approbation;

Il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le règlement 2016-17. Par le présent règlement, il est décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci

ARTICLE 2 – Délégation de pouvoir

Le conseil municipal délègue au directeur général de la municipalité de Sayabec le pouvoir de former un comité de sélection d'au moins trois (3) membres parmi au minimum deux (2) membres du personnel administratif de la municipalité, afin de précéder à l'évaluation des soumissions en matière d'adjudication de contrats relatifs à la fourniture des services professionnels conformément aux prescriptions du Code municipal du Québec.

ARTICLE 3 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur le 3 octobre 2016, en conformité des dispositions du Code municipal du Québec.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2016.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Résolution 2016-10-420

**Règlement 2016-16 –
Emprunt pour l'achat
d'équipements mécanisés
pour déneiger les trottoirs,
pour la tonte des pelouses et
pour les travaux d'entretien
dans le parc – Adoption**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2016-16

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 50 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 50 000 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS MÉCANISÉS POUR DÉNEIGER LES TROTTOIRS, POUR LA TONTE DES PELOUSES ET POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES PARCS.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 septembre 2016 par madame Marielle Roy, conseillère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2016-16 soit adopté.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition d'équipements mécanisés pour déneiger les trottoirs, la tonte des pelouses et les travaux d'entretien dans les parcs selon l'estimé en date du 28 septembre 2016 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 50 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 50 000 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2016.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

ANNEXE A

PRIX BUDGÉTAIRE

**ÉQUIPEMENTS MÉCANISÉS POUR DÉNEIGER LES TROTTOIRS,
LA TONTE DES PELOUSES ET LES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DANS LES PARCS :**

- 1- Chenillette : 25 000 \$
- 2- Tracteur à pelouse : 25 000 \$

Totale : 50 000 \$, TAXES NETTES

Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics

15.4. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2016-10-421

**Règlement pour un emprunt
pour l'achat d'une
camionnette – Avis de
motion**

Monsieur Yves Labonté, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement pour faire un emprunt pour l'achat d'une nouvelle camionnette.

Résolution 2016-10-422

**MRC de La Matapédia –
Demande de permis
d'intervention**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sayabec a entrepris depuis 2002 plusieurs campagnes de recherche en eau potable afin d'assurer une source d'approvisionnement suffisante et de qualité à sa communauté;
- CONSIDÉRANT QUE** suite à ces travaux de prospection, il apparaît que le site présentant le meilleur potentiel a été identifié au secteur de la Seigneurie du lac Matapédia qui est de tenure publique intramunicipale;
- CONSIDÉRANT QUE** suite aux autorisations émises par la MRC de La Matapédia antérieurement, des forages ont été entrepris dans ce secteur et que 2 puits permanents ont été mis en place de même que 2 piézomètres;
- CONSIDÉRANT QUE** la firme Tétratech de Rimouski a été mandatée pour la réalisation des plans et devis de la mise aux normes des ouvrages requis pour assurer la poursuite de ce projet;
- CONSIDÉRANT QU'** il est requis d'effectuer à court terme une étude géotechnique dont les résultats sont requis à la poursuite de l'élaboration des plans et devis en cours;
- CONSIDÉRANT QUE** pour mener ce projet à terme, il est requis de déposer diverses demandes d'autorisation auprès de différents ministères et organismes

concernant entre autres les droits fonciers, les droits forestiers et la protection de l'environnement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser M. Francis Ouellet, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec toutes les demandes d'autorisation requises afin :

- de mener le projet d'alimentation en eau potable de la municipalité de Sayabec à terme
- d'obtenir les droits fonciers requis afin de protéger les infrastructures mises en place dans le cadre de ce projet.

15.2. Dépôt du courriel de monsieur Christian Roy, Tetra Tech QI inc., dans lequel il précise certains éléments qui pourraient retardés le projet si nous n'obtenons pas les réponses des instances gouvernementales rapidement. Une rencontre de travail a eu lieu à ce sujet le 29 septembre en présence de mesdames Nathalie Lévesque, Danielle Marcoux, mairesse, Sonia Fallu et messieurs Serge Malenfant, Jean-Marie Plourde, Alexandre Tremblay et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier.

Résolution 2016-10-423

Mise aux normes de l'eau potable – Octroi de contrat – Étude géotechnique

Suite à l'appel d'offres sur invitation concernant l'étude géotechnique dans le cadre du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable, plans et devis définitifs, la municipalité de Sayabec a procédé à l'ouverture des soumissions le mardi 27 septembre 2016 à 11 h. Deux soumissions ont été déposées soit :

Englobe
GHD

Le comité de sélection a procédé à l'analyse de ces 2 soumissions le jeudi 29 septembre et après analyse, le comité conclut que les offres sont conformes aux exigences du devis et recommande aux autorités concernées l'adjudication du contrat d'ingénierie au soumissionnaire ayant présenté l'offre qui a obtenu le meilleur pointage final soit la firme Englobe. En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accorder le contrat à la firme Englobe qui a obtenu un pointage de 46.76 et dont le montant de la soumission est de 31 008.76 \$ (taxes incluses). Ce mandat sera octroyé conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations des instances gouvernementales.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce projet.

Résolution 2016-10-424

SERM – Mandat

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater la SERM à effectuer des travaux de coupes forestières dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable, tant au niveau de l'étude géotechnique pour les huit (8) puits d'observation et de l'implantation des immobilisations sur les terres publiques.

Résolution 2016-10-425

**Tetra Tech QI inc. –
Demande de compte-rendu**

CONSIDÉRANT l'ampleur du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable de la municipalité de Sayabec et l'importance de n'échapper aucun élément important et essentiel à la bonne marche dudit projet;

CONSIDÉRANT qu'au terme du contrat, la municipalité devra compléter une évaluation de rendement où les critères suivants seront pris en compte : conditions de livraison, qualité des ressources, qualité des communications et de la collaboration, respect des échéanciers, qualité des services rendus ou conformité du bien et respect des obligations financières;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander à la firme Tetra Tech QI inc. :

- 1- de déposer un état de la situation à tous les 25 du mois, et ce, jusqu'à la fin de son mandat de réalisation des plans et devis définitifs dans le cadre du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable;
- 2- de respecter l'échéance du mois de janvier 2017 pour le dépôt des plans et devis définitifs afin d'être prêt pour aller en appel d'offres en février 2017 pour le projet d'immobilisations;
- 3- de confirmer la personne qui prend la relève de Maritchou Boulette en tant qu'ingénieure au « procédé eau potable » selon l'offre de services de janvier 2016, p.19, où l'on retrouve l'organigramme, étant donné que celle-ci a quitté ses fonctions chez Tetra Tech QI inc.

16. Dépôt par madame Danielle Marcoux, mairesse, de l'évaluation de rendement du directeur, document produit par le comité mis en place.

Résolution 2016-10-426

**Règlement 2016-18 visant
l'abrogation du règlement**

2002-05 relatif à une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia – Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Yves Labonté, conseiller, voulant que le règlement 2016-18 visant l'abrogation du règlement 2002-05 relatif à une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia, soit présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil de la municipalité de Sayabec; que ledit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil il en sera dispensé de lecture lors de son adoption.

Résolution 2016-10-427

Gestion documentaire – Demande de subvention

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à remplir et envoyer les documents nécessaires à la demande de subvention à emploi Québec relativement à la formation reçue sur la gestion documentaire.

Résolution 2016-10-428

Journal L'Écho Sayabécois - Remboursement

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'effectuer un remboursement de 25 \$ au Journal L'Écho Sayabécois pour la vente d'un livre rééditée de *Je vous raconte Sayabec 1894-1994*. Le chèque du client avait été fait au nom de la municipalité de Sayabec, mais c'est le Journal L'Écho Sayabécois qui se charge de la vente de ces livres.

Résolution 2016-10-429

Motion – Félicitations – École Ste-Marie de Sayabec

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leur plus sincères félicitations aux jeunes, aux enseignants et aux bénévoles qui ont permis l'ouverture d'une toute nouvelle bibliothèque à l'école Ste-Marie de Sayabec.

Résolution 2016-10-430

Motion – Félicitations – Épicerie Raymond Berger

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à l'Épicerie Raymond Berger & fils qui a reçu le Lauréat d'Argent, catégorie de neuf employés et moins, dans le cadre du concours du Mérite de l'Entrepreneurship, organisé par l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ). Ce prix leur a été remis à l'occasion du congrès annuel de l'association, les 16 et 17 septembre à Lévis. La qualité du service et de l'accueil, l'implantation d'un comptoir de prêt à manger et l'ajout de produits écologiques ont été reconnus par l'AMDEQ qui a aussi souligné l'implication de l'épicerie dans la communauté sayabécoise depuis 55 ans.

Résolution 2016-10-431

**Motion – Sympathie –
Madame Micheline Pelletier**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères condoléances à la famille, aux amis, aux concitoyens et aux collègues de madame Micheline Pelletier, mairesse de Sainte-Anne-des-Monts, qui s'est éteinte le 29 septembre dernier des suites d'un cancer qu'elle combattait depuis plusieurs mois.

Résolution 2016-10-432

**Motion – Félicitations –
Maire et son conseil**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations aux enseignants et aux jeunes de l'école Sainte-Marie de Sayabec pour le concours Maire et son conseil. Suite aux discours des jeunes en lice, les élections ont eu lieu le vendredi 30 septembre 2016 alors que tous les élèves ont été appelés à voter afin d'élire le maire ainsi que les 6 membres du conseil de l'école Sainte-Marie.

Résolution 2016-10-433

**Motion – Félicitations –
Georges Fournier et fils**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à toute l'équipe de la maison commémorative familiale Fournier pour l'article leur rendant hommage qui est paru dans la revue Vitalité économique d'août-septembre 2016. Cette entreprise passionnée, novatrice, dévouée et à l'écoute des gens offre un service exceptionnel dans le domaine funéraire depuis plus de 70 ans est une fierté pour notre communauté et la municipalité de Sayabec lui souhaite encore plusieurs belles années de succès.

Affaires nouvelles :

- 25.1. Les membres du conseil municipal ainsi que les contribuables présents sont invités à participer à l'AGA du Salon des Mots de La Matapédia qui aura lieu au centre communautaire de Sayabec demain, le 4 octobre 2016, à compter de 19 h.
- 25.2. Les membres du conseil municipal ainsi que les contribuables présents sont informés qu'une consultation publique pré budgétaire est organisée par le député Rémi Massé le 12 octobre prochain, au centre communautaire de Sayabec, de 13 h à 16 h.
-

Résolution 2016-10-434**Motion – Félicitations –
Journées de la Culture**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à toute l'équipe d'organisation des Journées de la Culture qui ont eu lieu la fin de semaine dernière. Les ateliers ont attiré plus d'une quarantaine de personnes et les commentaires des participants étaient plus qu'élogieux. Une belle réussite dont l'organisation peut être fière.

-
- 25.4. Les membres du conseil municipal ainsi que les contribuables présents sont invités à participer à l'AGA de la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit qui aura lieu le jeudi 13 octobre prochain à compter de 19 h.
- 25.5. La Table d'Harmonisation, en collaboration avec À pied, à vélo, ville active tiendra une rencontre le 19 octobre prochain à 10 h afin de discuter de la sécurité sur la rue Keable et des moyens à prendre pour l'améliorer.
-

Période de questions :

1. Une demande est logée afin que les brousses à la sortie de la route Melucq soient coupées.
 2. S'ajoute à la première demande, une demande de nivelage de la route Melucq.
 3. On note que lors des Journées de la Culture, le repas et le gâteau ont été appréciés des participants.
 4. Une question est posée à savoir si la construction de la caserne nuira à l'activité Sayabec Toasté.
 5. Une question est posée à savoir quand les résultats du sondage en loisir seront divulgués.
-

Résolution 2016-10-435**Ajournement de la séance**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 57 et qu'elle soit ajournée au 17 octobre à 19 h.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier